

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 11 septembre 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Ian Lacharité, conseiller; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h 05 et déclare la séance ouverte.

2017-09-389

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . de modifier l'item 14 comme suit « protocole sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) »;
- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 33 « varia » :
  1. programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
  2. école St-Jean – ramassage des canettes
  3. services d'inspection municipale en urbanisme
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

**Ordre du jour**

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. adoption du procès-verbal
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. sommaire des comptes bancaires, relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. emprunt temporaire
10. page Facebook
11. projet de Trains à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail

**Sécurité publique**

12. service des incendies – nombre d'interventions
13. activités du service des incendies 2017
14. protocole sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI)
15. brigadière scolaire sur appel – engagement de Raymonde Proulx
16. S.P.A.D – renouvellement entente de service pour le contrôle animalier

## **Transport**

17. ponceau intersection du 7<sup>e</sup> rang ouest et de la route 139 – élargissement – fin du projet
18. écoulement d'eau au 863, rue Moreau – travaux
19. fourniture de sel à déglçage hiver 2017-2018 – adjudication du contrat
20. fourniture de sable pour abrasifs hiver 2017-2018 – adjudication du contrat
21. abrasif hiver 2017-2018
22. entretien de la route Caya entre le chemin du 10<sup>e</sup> rang et le chemin du 11<sup>e</sup> rang – offre de services de déneigement hiver 2017-2018 à la Municipalité de Lefebvre

## **Hygiène du milieu**

23. cours d'eau Turner – demande de travaux d'aménagement

## **Santé et bien-être**

### **Aménagement, urbanisme et développement**

24. avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621
25. adoption du premier projet de règlement numéro 2017-12-863 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
26. premier projet de règlement numéro 2017-12-863 – assemblée publique aux fins de consultation
27. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2017-07-0001 – immeuble situé sur les lots actuels 415-P et 418-P du cadastre du canton de Wickham soit au 558, 9<sup>e</sup> rang
28. Ferme Réal Trottier Inc. – demande de modification au règlement de zonage
29. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2017-07-0002 – immeuble situé sur l'actuel lot 840P du cadastre du canton de Wickham soit au 827, rue du Pacifique
30. demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2017-07-0003 – immeuble situé sur l'actuel lot 425-47 du cadastre du canton de Wickham soit au 805, rue Aubin
31. demande de modification au règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant les enseignes animées

## **Loisirs et culture**

32. Centre communautaire – isolation

## **Autres**

33. Varia
    1. programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
    2. école St-Jean – ramassage des canettes
    3. services d'inspection municipale en urbanisme
  34. correspondances
  35. période de questions
  36. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **ADMINISTRATION**

2017-09-390

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES**

Aucun suivi à faire.

#### **5. DÉPENSES AUTORISÉES**

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 24 339.16 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-09-391

#### **6. SOMMAIRE DES COMPTES BANCAIRES, RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER**

##### **a) Sommaire des comptes bancaires et relevé des opérations bancaires**

Le sommaire des comptes bancaires au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ainsi que le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 5 août 2017 au 31 août 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

##### **b) Revenus**

Revenus perçus du 5 août 2017 au 31 août 2017 331 091.04 \$

##### **c) Comptes à recevoir**

Taxes et autres comptes à recevoir au 31 août 2017 731 372.26 \$

##### **d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil**

Le conseil prend connaissance des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 27 916 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

##### **e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés**

Rémunération versée du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017 36 321.24 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés  
du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 août 2017 218.64 \$

##### **f) Factures à payer**

La liste des factures à payer totalisant la somme de 274 792.59 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS**

##### **a) par la conseillère Chantale Giroux**

Suite à la demande de la Municipalité à la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François de remettre à chacune des municipalités membres une partie de son surplus, il a été décidé de ne pas remettre de ristourne aux municipalités membres pour les raisons suivantes :

- un montant d'environ 690 000 \$ sera remis à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel vu qu'elle quitte la Régie;
- un camion neuf a été acheté en janvier 2017 et un autre sera acheté cet automne;
- un contrat a été perdu avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

La Régie regarde pour créer un programme d'entretien pour les bacs qui vieillissent.

**b) par la mairesse Carole Côté :**

Le 16 août 2017 : séance ordinaire du conseil de la MRC de Drummond;

Le 17 août 2017 : participation avec le conseiller Bertrand Massé au souper du Tournoi de golf annuel de la MRC de Drummond au profit des P'tites boîtes à lunch de la Tablee populaire;

Le 3 septembre 2017 : participation à l'événement-bénéfice de la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique organisé à la Ferme la Berceuse à Wickham. La mairesse a eu l'occasion d'échanger avec des producteurs biologiques lors de cette visite. Félicitations Robin Fortin, propriétaire de la Ferme la Berceuse, pour son accueil;

Le 7 septembre 2017 : participation à l'inauguration de l'édifice Francine-Ruest-Jutras et de la Bibliothèque publique de Drummondville;

Félicitations également à Équipements PFB Inc. qui célèbre ses 25 ans d'existence cette année. Félicitations aux propriétaires et à toute l'équipe!

Elle félicite également la Maison des Jeunes de Wickham qui fête son 15<sup>e</sup> anniversaire d'existence cette année! Bravo à toute l'équipe de la Maison des Jeunes!

2017-09-392

**8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES**

**Année 2017**

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700133 à 201700138 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 1<sup>er</sup> septembre 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 38 113.65 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-09-393

**9. EMPRUNT TEMPORAIRE**

*La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux déclarent qu'elles sont susceptibles d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elles s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Pierre Côté, maire suppléant.*

Attendu que les revenus de l'année 2017 ne sont pas tous perçus;

Attendu que les prochains comptes de taxes seront postés au début de l'année 2018;

Attendu que les dépenses d'administration courantes comprenant entre autres les factures d'achat, les salaires, etc. doivent être payées;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à contracter un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins des Chênes au montant de 500 000 \$ pour une période n'excédant pas 9 mois au taux préférentiel en vigueur soit 3.20 %;
- d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pertinents à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

*La mairesse Carole Côté et la conseillère Chantale Giroux reviennent. L'assemblée est présidée par la mairesse Carole Côté.*

2017-09-394

## 10. PAGE FACEBOOK

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à ouvrir une page Facebook au nom de la Municipalité de Wickham afin de tenir les gens bien informés, d'offrir les liens utiles à la population, de créer des événements, de faire des consultations publiques, etc. et qu'un suivi régulier soit effectué par la direction. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-09-395

## 11. PROJET DE TRAINS À GRANDE FRÉQUENCE (TGF) DE VIA RAIL

Attendu que Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

Attendu que ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

Attendu que le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et chemins de fer d'intérêt locaux;

Attendu que le projet de VIA Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

Attendu que le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

Attendu que ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

Attendu que le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la Rive-Nord du St-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la Rive-Sud du St-Laurent faisant de Drummondville un « hub » qui permettra de développer davantage le transport interurbain sur la Rive-Sud du St-Laurent;

Attendu que ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

Attendu que le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'appuyer le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- . de demander au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- . de demander au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM);
- . de demander aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la Gare Centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal;
- . de transmettre une copie de la présente résolution aux députés représentant le territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **12. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS**

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 5 appels pour la période du 24 juillet 2017 au 31 août 2017 dont 3 sur notre territoire et 2 en entraide.

**2017-09-396**

## **13. ACTIVITÉS DU SERVICE DES INCENDIES 2017**

La programmation proposée par le directeur du service des incendies dans le cadre de la semaine de la prévention des incendies 2017 et d'autres activités qui se tiendront à partir de la fin de l'été jusqu'à l'Halloween a été remise à chaque membre du conseil.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'accepter en partie la programmation proposée par le directeur du service des incendies pour la semaine de la prévention des incendies 2017, c'est-à-dire, toute la programmation proposée à l'exception de l'achat des livres. De plus, la porte ouverte à la pharmacie devra se tenir dans l'après-midi et la Municipalité regardera des alternatives afin de distribuer des collations santé plutôt que des bonbons. Pour le soir de l'Halloween, 95 livres d'activités d'âge scolaire et 100 livres d'âge préscolaire;
- . d'accorder un budget de 75 \$ taxes en sus pour la location d'un autobus, l'achat de 195 livres Petites mines au coût de 1.29 \$ chacun taxes en sus et de collations santé pour distribuer à l'Halloween.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-397**

## **14. PROTOCOLE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)**

Considérant que la MRC de Drummond a adopté un protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé par la résolution MRC11784/08/17 lors de sa séance du 16 août 2017;

Considérant que ce protocole a été recommandé par le Comité de sécurité incendie suite à une consultation des différents intervenants en la matière;

Considérant que ce protocole fait suite aux demandes du ministère de la Sécurité publique;

Considérant que pour assurer l'efficacité de ce protocole, il importe que toute et chacune des municipalités composant le territoire de la MRC de Drummond s'engage à respecter ce protocole et à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence;

Considérant le protocole soumis;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité que la Municipalité :

- . s'engage à respecter le protocole d'intervention en sauvetage d'urgence en milieu isolé adopté par la MRC de Drummond sur son territoire;
- . s'engage à collaborer avec le coordonnateur en incendie de la MRC de Drummond à la mise en place d'ententes intermunicipales pour la desserte en services d'intervention d'urgence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-398**

## **15. BRIGADIÈRE SCOLAIRE SUR APPEL – ENGAGEMENT DE RAYMONDE PROULX**

Attendu que Denise Jutras a quitté son emploi de brigadière sur appel;

Attendu l'offre d'emploi en vigueur pour l'engagement d'une brigadière scolaire sur appel;

Attendu que Raymonde Proulx est intéressée par le poste de brigadière sur appel;

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'engager Raymonde Proulx comme brigadière scolaire sur appel au salaire horaire en vigueur. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-399 16. S.P.A.D – RENOUELEMENT ENTENTE DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER**

Attendu la lettre reçue de la Société préventive de la cruauté envers les animaux du district électoral de Drummondville (S.P.A.D.) pour le renouvellement de l'entente pour le contrôle animalier sur notre territoire pour les 3 prochaines années;

Attendu que le coût actuel pour ce service est de 2.35 \$ par citoyen;

Attendu que le coût de ce service pour les trois prochaines années sera le même, soit 2.35 \$ par citoyen par année;

Attendu que la Municipalité est satisfaite des services donnés par la S.P.A.D. depuis son adhésion en 2012;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de service pour le contrôle animalier à intervenir avec la S.P.A.D. pour les années 2018, 2019 et 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **TRANSPORT**

**2017-09-400 17. PONCEAU INTERSECTION DU 7<sup>e</sup> RANG OUEST ET DE LA ROUTE 139 – ÉLARGISSEMENT – FIN DU PROJET**

Attendu que des travaux de pavage ont été exécutés à l'intersection du 7<sup>e</sup> rang ouest et de la route 139 élargissant le rayon de virée à la sortie du 7<sup>e</sup> rang vers le secteur urbain;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'aviser la firme d'ingénierie WSP Canada Inc. que la Municipalité met fin à ce projet et au mandat accordé en vertu de la résolution numéro 2017-02-077. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-401 18. ÉCOULEMENT D'EAU AU 863, RUE MOREAU – TRAVAUX**

Attendu la demande reçue du propriétaire du 863, rue Moreau;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'autoriser le pavage de l'accotement de la rue Moreau en façade de la propriété portant le numéro civique 863 en partant de son accès jusqu'à la fin du cercle de virage de la rue Timmons pour permettre l'écoulement de l'eau vers la rue Timmons;
- . de retenir les services du même entrepreneur pour ces travaux que celui qui fera le pavage autour des jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-402 19. FOURNITURE DE SEL À DÉGLAÇAGE HIVER 2017-2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la fourniture de sel à déglacage hiver 2017-2018;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité :

- . d'adjuger le contrat pour la fourniture de sel à déglacage hiver 2017-2018 à Sel Frigon inc. pour le prix de 25 492.53 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Sel Frigon inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Sel Frigon inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-403 20. FOURNITURE DE SABLE POUR ABRASIFS HIVER 2017-2018 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la fourniture de sable pour abrasifs hiver 2017-2018;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'adjuger le contrat pour la fourniture de sable pour abrasifs hiver 2017-2018 à Transport Fréchette Inc. pour le prix de 16 639.18 \$ taxes incluses;

- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Transport Fréchette Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Transport Fréchette Inc.;
- . d'amender le poste budgétaire 0233020635 d'une somme de 2 542.37 \$ du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-404 21. ABRASIFS HIVER 2017-2018**

Il est proposé par le conseiller Ian Lacharité, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de faire préparer un mélange de sable (80 %) et de sel à déglacage (20 %) pour l'hiver 2017-2018;
- . de louer les équipements nécessaires pour préparer le mélange en privilégiant les entrepreneurs de Wickham s'ils sont disponibles;
- . de faire une partie du mélange dès cet automne en plaçant le maximum des abrasifs à l'intérieur de l'entrepôt avec aucun entreposage à l'extérieur;
- . d'amender le poste budgétaire 0233020635 d'une somme de 1 060.36 \$ du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2017-09-405 22. ENTRETIEN DE LA ROUTE CAYA ENTRE LE CHEMIN DU 10<sup>e</sup> RANG ET LE CHEMIN DU 11<sup>e</sup> RANG – OFFRE DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT HIVER 2017-2018 À LA MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux de fixer un montant forfaitaire de 1 400 \$ pour l'hiver 2017-2018 à la Municipalité de Lefebvre pour le déneigement d'une partie de la route Caya entre le chemin du 10<sup>e</sup> rang et le chemin du 11<sup>e</sup> rang sur une distance de 700 mètres qui est à leur entretien et que cette somme soit payable en deux versements égaux les 15 décembre 2017 et 1<sup>er</sup> mars 2018. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

**2017-09-406 23. COURS D'EAU TURNER – DEMANDE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

Attendu que le cours d'eau Turner est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux qu'une demande soit faite auprès de la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'aménagement dans le cours d'eau Turner, étant entendu, que la Municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**2017-09-407 24. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

*La mairesse Carole Côté déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Pierre Côté, maire suppléant.*

Le conseiller Ian Lacharité donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 dont les objets sont :

- la création de la zone AF-70 à même une partie de la zone AF-66;



- l'ajout dans la zone A-59.1 de l'usage « Fabrication et vente de solarium », comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole existant désaffecté (depuis plus de 24 mois). De plus, aucun entreposage extérieur de marchandise n'est permis et toutes les activités liées au commerce doivent se faire à l'intérieur du bâtiment. Aucune modification ou agrandissement du bâtiment n'est autorisée;
- de définir les usages permis dans la nouvelle zone AF-70 : unifamilial isolée (bénéficiant d'un droits acquis ou privilège de la LPTAA, usages agricoles plus « Atelier de reconditionnement de véhicules (débosselage et peinture) », comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment accessoire existant. De plus, aucun entreposage extérieur de marchandise n'est permis et toutes les activités liées au commerce doivent se faire à l'intérieur du bâtiment;
- de définir les normes d'implantation dans la nouvelle zone AF-70 :
  - Marge avant minimale : 15 m
  - Marge latérale minimale : 5 m
  - Marge latérale minimale côté opposé : 5 m
  - Marge arrière minimale : 10 m
  - Nombre étage minimum/maximum : 1/2
  - Hauteur maximale bâtiment principal : 12 m.

et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-09-408

**25. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12-863 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »**

*La mairesse Carole Côté déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter. L'assemblée est présidée par le conseiller Pierre Côté, maire suppléant.*

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre des usages autres qu'agricole en zone verte, en usages secondaires aux résidences présentent sur les lieux;

Attendu qu'une demande a été déposée à la Municipalité visant à permettre dans la zone A-59.1, la fabrication et la vente de solarium comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole désaffecté depuis plus de 24 mois. Cette zone A-59.1 a fait l'objet d'une modification en 2016 pour permettre une entreprise de marquage routier nécessitant de l'espace d'entreposage intérieur;

Attendu que les activités liées à l'usage demandé dans la zone A-59.1 ainsi que l'entreposage de matériaux, se feront uniquement à l'intérieur d'un ancien bâtiment agricole existant et qu'aucune modification ou agrandissement de ce bâtiment n'est autorisé;

Attendu qu'une demande a été déposée à la Municipalité visant à permettre sur le lot 647-P situé au 1306, 11<sup>e</sup> rang (nouvelle zone AF-70), le reconditionnement de véhicules (débosselage et peinture) comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment accessoire existant;

Attendu que les activités liées à l'usage demandé dans la zone nouvelle zone AF-70 ainsi que l'entreposage de matériaux, se feront uniquement à l'intérieur d'un bâtiment accessoire existant;

Attendu que les propriétaires habitent les lieux, dans des résidences sises sur les mêmes terrains que les commerces secondaires;

Attendu que les usages demandés ne mettent pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'usages commerciaux);

Attendu que des autorisations de la CPTAQ seront requises car il s'agit d'usages commerciaux dans la zone verte mais qu'avant de procéder à de telles demandes, les usages doivent être conformes au règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 11 septembre 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 août 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le premier projet de règlement numéro 2017-12-863 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

## **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12-863**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité souhaite permettre des usages autres qu'agricole en zone verte, en usages secondaires aux résidences présentent sur les lieux;

Attendu qu'une demande a été déposée à la Municipalité visant à permettre dans la zone A-59.1, la fabrication et la vente de solarium comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole désaffecté depuis plus de 24 mois. Cette zone A-59.1 a fait l'objet d'une modification en 2016 pour permettre une entreprise de marquage routier nécessitant de l'espace d'entreposage intérieur;

Attendu que les activités liées à l'usage demandé dans la zone A-59.1 ainsi que l'entreposage de matériaux, se feront uniquement à l'intérieur d'un ancien bâtiment agricole existant et qu'aucune modification ou agrandissement de ce bâtiment n'est autorisé;

Attendu qu'une demande a été déposée à la Municipalité visant à permettre sur le lot 647-P situé au 1306, 11<sup>e</sup> rang (nouvelle zone AF-70), le reconditionnement de véhicules (débosselage et peinture) comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment accessoire existant;

Attendu que les activités liées à l'usage demandé dans la zone nouvelle zone AF-70 ainsi que l'entreposage de matériaux, se feront uniquement à l'intérieur d'un bâtiment accessoire existant;

Attendu que les propriétaires habitent les lieux, dans des résidences sises sur les mêmes terrains que les commerces secondaires;

Attendu que les usages demandés ne mettent pas en péril les activités agricoles avoisinantes (particulièrement en regard des distances séparatrices puisqu'il s'agit d'usages commerciaux);

Attendu que des autorisations de la CPTAQ seront requises car il s'agit d'usages commerciaux dans la zone verte mais qu'avant de procéder à de telles demandes, les usages doivent être conformes au règlement de zonage de la Municipalité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 11 septembre 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 août 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **Article 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2**

Le plan de zonage W-003 feuillet 1 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 de la Municipalité de Wickham, est modifié comme suit :

- a) En créant une nouvelle zone AF-70 à même une partie de la zone AF-66. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement.

### **Article 3**

L'annexe V faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille de spécifications des usages permis par zone, est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant dans la case correspondante à la colonne « zone A-59.1 » et à la ligne « Services commerciaux et industriels – C3.3 », la note 36 en exposant;
- b) En ajoutant après la colonne « AF-69 », une nouvelle colonne « AF-70 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les usages principaux, un astérisque « \* » accompagné ou non d'un chiffre en exposant, autorisant des classes d'usages avec ou sans spécifications particulières. Le tout, comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement.
- c) En ajoutant dans la section « Notes », les notes 36 et 37 qui se lisent comme suit :

« 36 – Fabrication et vente de solarium seulement, comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment agricole existant désaffecté (depuis plus de 24 mois). De plus, aucun entreposage extérieur de marchandise n'est permis et toutes les activités liées au commerce doivent se faire à l'intérieur du bâtiment. Aucune modification ou agrandissement du bâtiment n'est autorisé.

37 – Atelier de reconditionnement de véhicules (débosselage et peinture) seulement, comme usage secondaire à l'usage résidentiel dans un bâtiment accessoire existant. De plus, aucun entreposage extérieur de marchandise

n'est permis et toutes les activités liées au commerce doivent se faire à l'intérieur du bâtiment. ».

#### **Article 4**

L'annexe VI faisant partie intégrante du règlement de zonage, concernant la grille des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit :

- a) En ajoutant après la colonne « AF-69 », une nouvelle colonne « AF-70 » et en indiquant dans les cases correspondantes aux différentes lignes concernant les différents objets, les normes (minimales ou maximales) applicables, fixant ainsi les règles pour cette nouvelle zone. Le tout comme il est montré sur la grille ci-jointe en annexe III pour faire partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

*La mairesse Carole Côté revient. L'assemblée est présidée par la mairesse Carole Côté.*

**2017-09-409**

#### **26. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-12-863 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Ian Lacharité de fixer au lundi le 2 octobre 2017 à 19 h 45 à la salle du conseil la date de l'assemblée publique aux fins de consultation relativement au premier projet de règlement numéro 2017-12-863 et cette assemblée sera présidée par la mairesse ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par la mairesse ou le maire suppléant. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-410**

#### **27. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-07-0001 – IMMEUBLE SITUÉ SUR LES LOTS ACTUELS 415-P ET 418-P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 558, 9<sup>E</sup> RANG**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation est mineure;

Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu l'avis public publié le 22 août 2017 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 2017-07-0001 concernant l'immeuble situé sur les actuels lots 415P et 418P du cadastre du canton de Wickham, soit au 558, 9<sup>e</sup> rang pour autoriser la construction d'un seul agrandissement vers l'arrière du bâtiment d'élevage

RT3 représentant 66.1 % de sa superficie, soit l'équivalent de 20 % de chacun des 3 bâtiments d'élevage, au lieu de 3 petits agrandissements de 20 % de chacun des bâtiments d'élevage à proximité des maisons voisines. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-411 28. FERME RÉAL TROTTIER INC. – DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Attendu que Ferme Réal Trottier Inc. avait déposé une demande de modification au règlement de zonage à la séance du 14 août 2017;

Attendu que la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme numéro 2017-07-0001 permet de régulariser la situation du 558, 9<sup>e</sup> rang pour laquelle la demande de modification au règlement de zonage avait été déposée;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'informer le demandeur Ferme Réal Trottier Inc. que la Municipalité ne donnera pas suite à sa demande de modification au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-412 29. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-07-0002 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 840P DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 827, RUE DU PACIFIQUE**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation est mineure;

Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu l'avis public publié le 22 août 2017 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Guy Leroux d'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 2017-07-0002 concernant l'immeuble situé sur l'actuel lot 840 du cadastre du canton de Wickham, soit au 827, rue du Pacifique pour l'aménagement d'un accès au terrain situé à une distance de 6 mètres à un coin de rue au lieu de celle de 9 mètres prescrite au règlement de zonage pourvu que le triangle de visibilité soit respecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-413 30. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-07-0003 – IMMEUBLE SITUÉ SUR L'ACTUEL LOT 425-47 DU CADASTRE DU CANTON DE WICKHAM SOIT AU 805, RUE AUBIN**

Attendu que la demande vise des dispositions relatives au zonage ou lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Attendu que la propriété visée par la dérogation est située hors d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que cette dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Attendu que la dérogation est mineure;

Attendu que la dérogation demandée ne pourrait pas être jugée collectivement utile;

Attendu la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu l'avis public publié le 22 août 2017 à l'effet que le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur cette dérogation mineure à la séance ordinaire du 11 septembre 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'accorder la demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 2017-07-0003 concernant l'immeuble situé sur l'actuel lot 425-47 du cadastre du canton de Wickham, soit au 805, rue Aubin pour autoriser l'implantation d'une galerie avec son avant-toit à 12.19 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de celle de 13 mètres prescrite au règlement de zonage. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2017-09-414 31. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 CONCERNANT LES ENSEIGNES ANIMÉES**

Attendu qu'il est souhaitable de régir les enseignes animées électroniquement sur le territoire de la Municipalité;

Attendu la recommandation du Comité consultation d'urbanisme;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de mettre en marche le processus de modification du règlement de zonage numéro 2006-09-621 pour :

- . modifier la définition du terme « enseigne animée » pour inclure les enseignes animées électroniquement de type DEL;
- . permettre d'intégrer une enseigne animée à même une enseigne d'identification d'un établissement commercial, industriel ou public dans les zones C, I, P et RT, pour une enseigne sur poteau ou avec une base pleine uniquement. La superficie de l'enseigne animée ne doit pas être supérieure à 50 % de l'ensemble de l'enseigne laissant 50 % pour l'enseigne fixe sans animation identifiant l'établissement. Pour une enseigne animée à des fins publiques, elle peut couvrir la totalité de la superficie de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2017-09-415 32. CENTRE COMMUNAUTAIRE – ISOLATION**

Attendu la nécessité d'isoler l'entretoit du Centre communautaire;

Attendu les soumissions demandées auprès de 3 fournisseurs,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . de retenir les services d'Isolation CFL pour rajouter 8 pouces de cellulose et pour installer des styrovents dans l'entretoit du Centre communautaire pour le prix de 3 558.60 \$ taxes en sus conformément à la soumission du 21 juin 2017;
- . d'amender le poste budgétaire 0270129522 d'une somme de 3 736.29 \$ en prenant les deniers nécessaire du surplus accumulé non affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **AUTRES**

**33. VARIA**

**2017-09-416 1. PROGRAMME DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 28 novembre 2016 la programmation de travaux révisée;

Attendu que la Municipalité désire soumettre l'ensemble de sa programmation pour la TECQ 2014-2018;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- . que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- . que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- . que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- . que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- . que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **33. VARIA**

**2017-09-417**

#### **2. ÉCOLE ST-JEAN – RAMASSAGE DE CANETTES**

Attendu la demande reçue de l'Organisation de participation des parents de l'école St-Jean;

Attendu que le nombre élevé de véhicules circulant sur la route 139;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Ian Lacharité d'autoriser un col bleu à sillonner la route 139 avec un des camions de la Municipalité afin d'accompagner les bénévoles de l'organisation de participation des parents de l'école St-Jean pour le ramassage des canettes samedi le 23 septembre 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **33. VARIA**

**2017-09-418**

#### **3. SERVICES D'INSPECTION MUNICIPALE EN URBANISME – PROLONGEMENT DU CONTRAT**

Attendu que la date de retour de la responsable de l'urbanisme n'est toujours pas connue;

Attendu que la Municipalité désire donner les services aux gens qui demandent des permis pendant l'absence de la responsable en urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de demander à Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. de prolonger le contrat qui se terminait le 31 août 2017 jusqu'au retour à temps plein de la responsable de l'urbanisme et d'autoriser Isabelle Nadeau, Johanie Bouchard et Alexandre Thibault de Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. à signer les permis, avis et constats au besoin;
- . d'amender le poste budgétaire 0261017419 d'une somme de 2 500 en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **34. CORRESPONDANCES**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 9 août 2017 au 31 août 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

#### **35. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**2017-09-419**

#### **36. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la présente séance soit levée à 21 h.

Carole Côté  
Mairesse

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier